

Bruxelles, le 16 décembre 2025
(OR. en)

16939/25

MAMA 292
MED 107
RL 7

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Relations avec le Liban - Position de l'Union européenne en vue de la neuvième session du Conseil d'association (Bruxelles, le 15 décembre 2025)

Les délégations trouveront ci-joint la position de l'Union européenne en vue de la neuvième session du Conseil d'association UE-Liban.

**NEUVIÈME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN**

(Bruxelles, 15 décembre 2025)

Déclaration de l'Union européenne

1. À l'occasion de la neuvième session du Conseil d'association UE-Liban, l'Union européenne (UE) réaffirme sa ferme volonté d'approfondir ses liens avec le Liban. La réunion de ce jour marque le début d'une phase renouvelée de notre partenariat bilatéral, qui s'appuie sur l'accord d'association, base juridique, institutionnelle et politique du partenariat et de la coopération entre l'UE et le Liban, et donne un nouvel élan à nos relations. L'UE entend adopter conjointement les priorités de partenariat avec le Liban en tant que document-cadre visant à renforcer la coopération que nous menons en commun.
2. Le Liban représente un modèle unique de coexistence et de diversité. Conformément aux conclusions du Conseil européen du 23 octobre 2025, l'UE réaffirme son soutien au gouvernement libanais et à son peuple. Il salue les efforts déployés par les autorités libanaises dans le cadre des réformes pour stabiliser la situation économique et sécuritaire et soutient les efforts déployés par le gouvernement pour exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, ainsi que son plan visant à établir le monopole de l'État sur les armes, tout en prenant acte de l'environnement difficile dans lequel opèrent les autorités libanaises. Conformément à la résolution 2790 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE exprime son ferme attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté, à la stabilité et à l'indépendance politique du Liban, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.
3. Une nouvelle possibilité s'est présentée au Liban après de nombreuses crises politiques, financières et sécuritaires multidimensionnelles, avec l'élection d'un nouveau président et la formation d'un nouveau gouvernement ouvrant la voie au renforcement des institutions de l'État, au rétablissement de la pleine souveraineté et à la progression du pays vers une stabilité et une prospérité durables. L'UE est déterminée à collaborer avec le gouvernement, les institutions et la société civile libanais afin d'améliorer le paysage politique, économique et sécuritaire du pays et de contribuer à relever les multiples défis – au niveau national, régional et mondial – auxquels il est confronté.

4. Dans cet esprit, l'UE est prête à évaluer les options permettant de moderniser l'accord d'association et à étudier les possibilités de faire passer ses relations avec le Liban au niveau d'un partenariat stratégique et global, dans l'attente de progrès concrets en matière de réformes structurelles.

Défis mondiaux et régionaux en matière de sécurité

5. L'UE souligne l'importance stratégique que revêt le partenariat UE-Liban pour faire face aux conséquences des crises actuelles au niveau régional et mondial. Dans ce nouveau contexte, il est essentiel que l'UE et le Liban réaffirment leur attachement commun à un ordre international fondé sur des règles, au droit international, au respect des droits de l'homme, aux libertés fondamentales, à la démocratie, à l'état de droit et à un système multilatéral efficace.

6. En ce qui concerne la situation en Israël et dans le territoire palestinien occupé, l'UE se félicite de l'adoption de la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations unies concernant la traduction opérationnelle du plan d'ensemble visant à mettre fin au conflit de Gaza et se tient prête à contribuer à la mise en œuvre de ce plan en faisant usage de la panoplie d'outils dont elle dispose, sur la base de l'engagement de longue date de l'UE et d'un soutien substantiel à la paix dans la région, dans le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire. L'UE contribue aux efforts internationaux visant à stabiliser Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en particulier dans le cadre de ses missions PSDC EUBAM Rafah et EUPOL COPPS. L'UE continuera de soutenir l'Autorité palestinienne et son programme de réformes en cours, notamment par l'intermédiaire du groupe des donateurs pour la Palestine, notamment en vue de son retour à Gaza. L'UE réaffirme son attachement indéfectible à une paix juste, globale et durable conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, sur la base de la solution fondée sur la coexistence de deux États, qui verrait cohabiter dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, avec Jérusalem comme future capitale des deux États. Par ailleurs, l'UE rappelle la conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question palestinienne et la mise en œuvre de la solution à deux États, qui s'est tenue à New York sous l'égide de la France et du Royaume d'Arabie saoudite. L'UE demande une nouvelle fois qu'un accès sûr aux lieux saints soit assuré et que le statu quo soit maintenu. Le statut et le caractère particuliers de Jérusalem et de sa vieille ville, l'inviolabilité de ses espaces sacrés et la viabilité de toutes ses communautés doivent être préservés et respectés par tous. L'UE renouvelle sa condamnation ferme de l'escalade en Cisjordanie à la suite de l'augmentation des actes de violence perpétrés par des colons, y compris contre des communautés chrétiennes, de l'expansion des colonies et des opérations militaires menées par Israël. L'UE condamne également fermement la poursuite des attaques terroristes perpétrées contre Israël.

7. Plus de trois ans après le début de la guerre d'agression à grande échelle, illégale, non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une grave violation du droit international, y compris des principes de la Charte des Nations Unies, compromet la sécurité et la stabilité mondiales et inflige d'indicibles souffrances à la population ukrainienne, l'UE se tient fermement et inébranlablement aux côtés de l'Ukraine et de son peuple. L'UE salue le soutien du Liban aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies des 2 mars 2022, 24 mars 2022, 12 octobre 2022 et 24 février 2025. Le soutien apporté par le Liban au sein des enceintes multilatérales en faveur d'un ordre international fondé sur des règles constitue un élément important des relations entre l'UE et ce pays. L'UE souligne qu'il importe de soutenir l'appel en faveur d'un cessez-le-feu complet et inconditionnel dans le but de mettre fin à la guerre d'agression menée par la Russie et de rétablir la paix, qui doit être globale, juste et durable, fondée sur les principes de la charte des Nations unies et du droit international, y compris la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Soutien de l'UE au renouveau des relations entre le Liban et la Syrie

8. L'UE réaffirme son soutien à une transition pacifique et inclusive en Syrie, dirigée et prise en charge par les Syriens, libre de toute ingérence étrangère préjudiciable, ainsi que l'importance que revêtent la protection des droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les Syriens, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse, ainsi que la justice transitionnelle et la réconciliation. L'UE continuera de soutenir la Syrie sur la voie de la stabilisation, de la démocratisation, de l'inclusion et de la reconstruction, conformément aux conclusions du Conseil du 23 juin 2025.
9. L'UE se félicite des récents contacts à haut niveau entre le Liban et la Syrie, ainsi que des efforts qu'ils déploient pour définir de nouvelles relations, dans le respect de la souveraineté de chaque État, dans le but de réaliser des progrès concrets sur des questions bilatérales clés, notamment la coopération en matière de gestion des frontières, la délimitation des frontières, le sort des personnes disparues, les détenus et les avoirs. L'UE est prête à soutenir les initiatives qui favorisent la stabilité, le respect réciproque, les perspectives économiques, la gestion et la gouvernance des migrations et des relations de voisinage constructives.

10. L'UE se félicite de l'accord de cessez-le-feu conclu le 27 novembre 2024 entre Israël et le Liban et demande une nouvelle fois à toutes les parties de le respecter et de le mettre en œuvre. L'UE rappelle dans ce contexte le rôle central que joue le mécanisme de suivi pour parvenir à la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu. L'UE réaffirme également le rôle fondamental de stabilisation joué par la Force intérimaire des Nations unies (FINUL) dans le sud du Liban. Indépendamment de l'achèvement du mandat de la FINUL, prévu en décembre 2026, l'UE continuera de soutenir la souveraineté de l'État libanais, l'intégrité territoriale et les efforts en matière de consolidation de l'État, notamment en contribuant au renforcement des forces armées libanaises et des forces de sécurité intérieure. Dans ce contexte, l'UE appelle au renforcement de la coopération entre les forces armées libanaises et la FINUL.
11. L'UE invite toutes les parties à mettre en œuvre les résolutions 2790, 1701 et 1559 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui exigent le désarmement de tous les groupes armés non étatiques et le retrait israélien des zones situées au nord de la Ligne bleue. L'UE est vivement préoccupée par l'aggravation des tensions régionales et les violations persistantes de l'accord de cessez-le-feu par les forces de défense israéliennes, en particulier le fait que le personnel de la FINUL, les civils et les infrastructures civiles aient été pris pour cible, ce qui a fait des victimes parmi les civils. L'UE condamne toutes les attaques menées contre la FINUL et rappelle que la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations unies doivent être assurées conformément au droit international et à la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE déplore le refus persistant du Hezbollah de respecter pleinement les dispositions de l'accord de cessez-le-feu.
12. L'UE se déclare préoccupée par les risques d'escalade et appelle au renforcement du soutien international en faveur d'une solution diplomatique. L'UE se félicite du fait que le Liban soit ouvert à des négociations constructives avec Israël, ainsi que des pourparlers directs qui ont eu lieu récemment. Il convient de répondre aux préoccupations en matière de sécurité au moyen du mécanisme de suivi établi dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu et dans le respect du droit international, ainsi qu'en continuant à soutenir et à renforcer les forces armées libanaises. L'UE est prête à faciliter des discussions à différents niveaux sur des paramètres politiques et de sécurité globaux afin de parvenir à une paix durable.

13. L'UE soutient fermement la décision du gouvernement libanais du 5 août 2025 habilitant les forces armées libanaises à élaborer et à mettre en œuvre un plan visant à établir un monopole d'État sur les armes et en encourage la mise en œuvre rapide et intégrale. Cette décision historique devrait conduire au désarmement de tous les groupes armés non étatiques, y compris le Hezbollah, et au rétablissement des institutions de sécurité de l'État sur l'ensemble du territoire, y compris dans les camps palestiniens. Dans ce contexte, l'UE souligne qu'elle est résolue à soutenir les initiatives du gouvernement et invite tous les acteurs à coopérer pleinement. Par ailleurs, l'UE invite également tous les partenaires internationaux à participer à la future conférence en soutien aux forces armées libanaises et aux forces de sécurité intérieure. L'UE reconnaît que l'extension de la souveraineté et de la légitimité de l'État dans toutes les régions du pays passe également par le renforcement des institutions publiques nationales et locales, qui doivent être à même de fournir des services fiables et d'assurer le redressement socioéconomique au bénéfice de la population. L'UE est prête à soutenir le plan du gouvernement concernant le relèvement et la reconstruction post-conflit.
14. L'UE, conjointement avec les États membres, affirme qu'elle est disposée à intensifier la collaboration dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la défense, y compris les efforts de médiation et de dialogue. L'UE est disposée à rechercher des moyens de coopération supplémentaire sur des questions de sécurité telles que le contrôle aux frontières, la lutte contre la criminalité organisée et le soutien à la sûreté maritime, avec la participation des agences compétentes de l'UE. L'UE est déterminée à renforcer encore son aide au secteur libanais de la sécurité, en apportant un soutien accru aux forces armées libanaises, aux forces de sécurité intérieure et à d'autres agences de sécurité, en s'appuyant sur les mesures d'assistance en cours au titre de la facilité européenne pour la paix, de l'IVCDI et d'autres instruments de l'UE, afin d'assurer un soutien cohérent, durable et sur mesure. L'UE étudiera la possibilité de renforcer le rôle de la PSDC au Liban en fonction des besoins et des priorités du pays.
15. L'UE réaffirme sa volonté de coopérer avec le Liban dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conformément au droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire, notamment dans le cadre de projets bilatéraux et régionaux financés par l'UE. L'UE plaide en faveur du renforcement du dialogue et de la coopération avec le Liban au sein des enceintes multilatérales consacrées à la lutte contre le terrorisme, telles que la coalition internationale de lutte contre Daech, et soutient la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies.

16. L'UE se félicite des mesures prises par le gouvernement libanais pour stabiliser la situation économique et souligne qu'il est urgent de poursuivre les réformes économiques, budgétaires et du secteur financier en vue d'assurer un redressement durable et au bénéfice de l'ensemble de la population libanaise. Les conséquences de la crise économique, en particulier l'effondrement du secteur bancaire et la situation budgétaire précaire, continuent de peser lourdement sur le peuple libanais. L'UE souligne que des progrès crédibles et irréversibles en matière de réforme du secteur bancaire, y compris la mise en œuvre d'un cadre solide de résolution des défaillances bancaires et l'adoption d'une loi sur la réduction de l'écart budgétaire ("gap law") alignée sur les normes internationales, ainsi que la modernisation des institutions publiques, sont essentiels pour bénéficier d'un programme du FMI, condition préalable à un éventuel programme d'assistance macrofinancière de l'UE, et permettront de renforcer la coopération dans le cadre d'une mise en œuvre de la programmation par l'intermédiaire du gouvernement libanais, et d'attirer d'éventuels investissements internationaux. Cela ouvrirait également la voie à une conférence sur la reconstruction mobilisant les partenaires internationaux du Liban, que la France est prête à tenir au début de l'année 2026.
17. À la suite de l'inscription du Liban sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) en octobre 2024, l'UE note que le Liban s'est engagé à mettre en œuvre son plan d'action arrêté avec le GAFI et elle se tient prête à continuer de soutenir les autorités libanaises dans les efforts qu'elles déploient pour renforcer leur cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
18. L'UE souligne que le Liban doit créer une marge de manœuvre budgétaire pour recapitaliser la Banque centrale, renforcer les institutions et les services publics de l'État et faire progresser la reconstruction, en particulier dans le sud du Liban. L'UE souligne en outre que la négociation d'un plan global de restructuration et de remboursement de la dette avec les détenteurs d'euro-obligations est essentielle pour sortir du défaut de paiement de la dette souveraine et rétablir la stabilité financière. L'UE est consciente de l'ampleur des besoins de reconstruction et de l'importance que revêt un soutien international coordonné en vue d'un redressement urgent. L'UE confirme qu'elle est prête à soutenir la reconstruction une fois que les réformes auront été adoptées.

19. Par ailleurs, l'UE reste déterminée à accompagner le Liban sur la voie d'une économie durable, ainsi que d'une agriculture et d'une économie bleue durables, d'une sécurité énergétique renforcée, de la transition numérique, d'un secteur de l'eau et de l'assainissement efficace au regard des coûts et de la prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique et de la résilience face à celui-ci. L'UE soutiendra également les efforts visant à renforcer la compétitivité économique du Liban et à étudier les moyens d'améliorer les possibilités de commerce et d'investissement. Il s'agit là de domaines d'amélioration essentiels pour renforcer le contrat social entre l'État et les citoyens. La nomination récente des autorités de régulation de l'électricité et des télécommunications constitue une avancée positive.

État de droit, principes démocratiques et droits de l'homme

20. La promotion, la protection et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales constituent la pierre angulaire de la démocratie, de la sécurité et de la stabilité socio-économique à long terme. L'UE souligne qu'il importe de garantir l'égalité, la liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association et de conviction, ainsi que le droit à un procès équitable. Les efforts déployés par le Liban pour réformer le secteur des médias, avec notamment la présentation d'un projet de loi sur les médias au Parlement en mai 2025, qui vise à abolir la détention provisoire et les peines d'emprisonnement pour les infractions liées à l'expression et à abroger les dispositions pénales en matière de diffamation et d'injure, constituent des avancées importantes. L'UE réaffirme son opposition ferme et sans équivoque au recours à la peine de mort à tout moment et en toutes circonstances, étant donné que la peine capitale viole le droit inaliénable à la vie et est incompatible avec la dignité humaine, et elle encourage les autorités libanaises à abolir officiellement la peine de mort. L'UE est prête à soutenir le maintien de la mobilisation des autorités libanaises en vue de renforcer l'obligation de rendre des comptes et de garantir le respect des droits de l'homme dans la législation et la pratique. L'UE continuera également de soutenir le travail des acteurs de la société civile dans ce domaine et dans tous les autres domaines d'action de l'UE. L'UE encourage le Liban à fournir des ressources suffisantes à la commission nationale pour les personnes disparues ou ayant fait l'objet d'une disparition forcée, ce qui apporterait des réponses aux familles des personnes disparues à la suite des conflits armés passés et actuels, en encourageant l'apaisement et la réconciliation.

21. Les autorités libanaises sont engagées dans l'organisation d'élections transparentes et crédibles au printemps prochain, pour lesquelles elles ont invité l'UE à déployer une mission d'observation électorale. L'UE souligne qu'il importe que ce scrutin se tienne suivant le calendrier convenu, que le processus démocratique se poursuive et qu'il y ait un dialogue avec les différentes parties prenantes, y compris en ce qui concerne le suivi des recommandations formulées par la mission d'observation électorale de 2022.
22. L'UE insiste sur son attachement à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la non-discrimination, soulignant qu'il importe que le Liban fasse avancer les réformes des lois libanaises sur le statut personnel et supprime les dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles qui subsistent. L'UE souligne qu'il importe de garantir pour les femmes et les filles des droits égaux dans le droit de la famille, ainsi que leur pleine jouissance des droits de l'homme, et de renforcer leur participation à la vie politique, publique et économique. L'UE estime que l'élaboration d'un programme en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et l'amplification du rôle et de la contribution des femmes à la transformation politique et économique du pays auront une incidence très positive sur le processus de réforme libanais. L'UE souligne également la nécessité de respecter, de protéger et de garantir la pleine et égale jouissance de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI, y compris en luttant contre les discriminations et les violences à leur encontre.
23. L'UE se félicite des mesures positives prises récemment par le gouvernement libanais pour lancer des procédures opérationnelles types en matière d'identification, d'assistance et de protection des victimes de la traite. La mise en œuvre concrète de ces mesures est désormais essentielle pour assurer le suivi.

24. Une réforme globale du système judiciaire favorisera une plus grande indépendance et garantira un système judiciaire plus efficace et plus transparent. Il est donc important que le Parlement finalise et adopte la législation pertinente, notamment la loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, en tant que première étape vers le respect des droits de l'homme et de l'État de droit dans ce domaine. Cela comprend la prévention et l'interdiction de la torture et le droit à un procès équitable, qui doivent être assurés. L'UE est prête à continuer de soutenir les réformes législatives visant à assurer un système judiciaire complet et cohérent, aligné sur les normes internationales. L'UE met en avant l'approbation de l'accord entre l'UE et le Liban sur la coopération entre Eurojust et les autorités libanaises compétentes dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale, et invite les autorités libanaises à mettre en place un système de protection des données conforme, y compris un organisme de contrôle indépendant, afin de faciliter son application et de prévoir des ressources financières et humaines suffisantes pour les autorités participant à la coopération judiciaire en matière pénale.
25. L'UE demande que la justice soit rendue et que les responsables répondent de leurs actes en ce qui concerne l'explosion survenue au port de Beyrouth le 4 août 2020, et elle se félicite des mesures prises récemment qui ont permis de faire progresser l'enquête. L'UE invite les autorités compétentes à veiller à ce que les conditions soient réunies pour que l'enquête puisse être menée à bien de manière approfondie, impartiale et transparente, et elle espère que la justice sera rendue de manière équitable sans plus tarder. L'UE a demandé qu'une enquête indépendante soit menée au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. L'UE encourage les autorités libanaises à renforcer leur coopération avec les agences compétentes de l'UE et les juridictions des États membres et se tient prête à soutenir le processus de réforme judiciaire.
26. L'UE souligne qu'il importe de combattre et de prévenir la corruption en veillant à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et de la législation clé, ainsi qu'en renforçant le rôle et les capacités de la commission nationale de lutte contre la corruption et des autres institutions mandatées. Il est essentiel de traduire les engagements en actes, en veillant à ce que les enquêtes et les poursuites soient effectivement menées.
27. L'UE souligne la nécessité de promouvoir la transparence dans l'ensemble des administrations publiques, y compris à travers la numérisation, étant donné que l'obligation de rendre des comptes et l'ouverture sont essentielles pour que les services publics soient rendus à tous les citoyens de façon plus efficace et plus juste.

28. L'UE encourage le gouvernement libanais à ratifier rapidement le statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI).

Capital humain, échanges interpersonnels

29. L'UE réaffirme sa détermination à renforcer les liens interpersonnels entre le Liban et l'Europe et à investir dans le capital humain du Liban, à explorer les possibilités offertes, par exemple, par Erasmus+ et dans le cadre de l'approche "Équipe Europe". L'UE souligne que le redressement et la stabilité à long terme du pays dépendent de l'autonomisation de sa population, en particulier des jeunes et des femmes, par la recherche et l'innovation, la culture, l'éducation, le développement des compétences et l'accès à un travail décent. Le soutien sera axé sur l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, la promotion de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et l'offre de possibilités d'apprentissage inclusives et équitables qui permettent à tous les enfants et à tous les jeunes d'apprendre et de se développer dans des environnements sûrs et favorables.

30. En investissant dans des écoles, des centres de formation et des espaces communautaires résilients, l'UE et ses États membres entendent améliorer les acquis d'apprentissage, renforcer l'employabilité et favoriser l'entrepreneuriat et l'économie sociale. Reconnaisant le rôle essentiel du secteur privé dans la résilience et le redressement, l'UE continuera de soutenir les entreprises libanaises, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises, tout en offrant une aide pour relever les défis structurels qui entravent la création d'emplois et la participation au marché du travail. Ces efforts, alignés sur les priorités du pacte pour la Méditerranée et de l'Union pour la Méditerranée, visent à promouvoir le travail décent, à stimuler l'inclusion économique et à placer le capital humain au centre du redressement durable du Liban.

31. L'UE poursuivra ses efforts pour aider le Liban à répondre aux besoins et aux préoccupations en matière de protection des personnes les plus vulnérables, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les Libanais vulnérables, ainsi que les réfugiés syriens et palestiniens. Cela suppose des interventions vitales, y compris une aide en espèces pour les besoins fondamentaux, un accès aux denrées alimentaires, un soutien ciblé pour l'accès aux documents, une aide juridique et un accès garanti à une éducation de qualité, aux soins de santé, à un toit, à l'aide sociale et à des moyens de subsistance. Afin que l'aide soit efficace aussi bien pour les Libanais que pour les réfugiés, une coopération étroite entre les autorités, les ONG et les partenaires des Nations unies est fondamentale. Il est primordial d'augmenter le budget de l'État pour les services de base essentiels afin de réduire la dépendance à l'égard des donateurs et de contribuer à rétablir le contrat social.
32. L'UE est pleinement consciente des défis importants auxquels le Liban est confronté en tant qu'hôte du plus grand nombre de réfugiés par habitant au monde. La chute du régime d'Assad a modifié la dynamique régionale et suscité des espoirs de retour, un certain nombre de Syriens retournant déjà chez eux. L'UE réaffirme que la protection des réfugiés demeure au cœur de son action, soulignant qu'il importe de respecter le droit international, en particulier le principe de non-refoulement, et le droit international humanitaire. L'UE continuera d'œuvrer avec les autorités libanaises, les autorités de transition syriennes et les partenaires des Nations unies pour soutenir des solutions durables fondées sur des retours volontaires, sûrs et dignes et des voies d'accès complémentaires vers des pays tiers. L'UE continuera de plaider en faveur de la préservation de l'espace de protection au Liban et du renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations, y compris la gestion des frontières, et pour qu'il soit contribué à améliorer le marché du travail libanais en le rendant moins informel et en renforçant les conditions de travail.
33. En ce qui concerne la lutte contre le trafic de migrants, l'UE se félicite de l'engagement pris par le Liban dans le cadre de l'Alliance mondiale pour lutter contre le trafic de migrants et a hâte de renforcer sa coopération avec les autorités libanaises.

34. L'UE se félicite du pacte pour la Méditerranée, lancé le 28 novembre 2025 à Barcelone, qui vise à ouvrir de nouvelles perspectives avec ses partenaires méditerranéens, à relever les défis communs et à progresser ensemble vers un partenariat fondé sur la confiance et le respect mutuels, la responsabilité conjointe et le développement collectif. L'UE se réjouit à la perspective d'approfondir sa coopération avec le Liban, dans un esprit de partenariat fondé sur la confiance mutuelle et la responsabilité partagée, au moyen d'initiatives concrètes et d'actions prioritaires dans des domaines d'intérêt mutuel afin de produire des résultats pour les personnes de tous âges, les entreprises et les entrepreneurs.
35. L'UE se félicite du rôle constructif joué par le Liban dans le cadre des initiatives de coopération régionale, y compris des plateformes régionales auxquelles les deux parties participent activement, telles que l'Union pour la Méditerranée et la Fondation Anna Lindh.

Conclusions

36. L'UE se tient prête à soutenir les dirigeants et la population du Liban sur la voie des réformes, du redressement et d'une souveraineté renouvelée. Le Conseil d'association du 15 décembre 2025 ouvre la voie à la reprise des travaux des différentes instances de l'accord d'association, y compris le comité d'association et les différents sous-comités.
37. L'UE réaffirme son objectif visant à renforcer ses relations bilatérales avec le Liban et à intensifier ses relations au moyen d'un partenariat stratégique et global une fois que les réformes nécessaires auront été mises en œuvre. Le Conseil d'association de ce jour offre l'occasion de se pencher sur l'avenir du partenariat UE-Liban en recensant conjointement les domaines prioritaires d'intérêt mutuel pour les années à venir.